



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Evaluation de l'AERES sur l'unité :

Institut de Recherche Juridique sur l'Entreprise et les
Relations Professionnelles

IRERP

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université Paris Ouest Nanterre La Défense



Mars 2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glaudes



Notation

À l'issue des visites de la campagne d'évaluation 2012-2013, les présidents des comités d'experts, réunis par groupes disciplinaires, ont procédé à la notation des unités de recherche relevant de leur groupe (et, le cas échéant, des équipes internes de ces unités). Cette notation (A+, A, B, C) a porté sur chacun des six critères définis par l'AERES.

NN (non noté) associé à un critère indique que celui-ci est sans objet pour le cas particulier de cette unité ou de cette équipe.

Critère 1 - C1 : Production et qualité scientifiques ;

Critère 2 - C2 : Rayonnement et attractivité académique ;

Critère 3 - C3 : Interaction avec l'environnement social, économique et culturel ;

Critère 4 - C4 : Organisation et vie de l'unité (ou de l'équipe) ;

Critère 5 - C5 : Implication dans la formation par la recherche ;

Critère 6 - C6 : Stratégie et projet à cinq ans.

Dans le cadre de cette notation, l'unité de recherche concernée par ce rapport a obtenu les notes suivantes.

- Notation de l'unité : **Institut de Recherche sur l'Entreprise et les Relations Professionnelles**

C1	C2	C3	C4	C5	C6
A+	A+	A	A	A+	A



Rapport d'évaluation

Nom de l'unité :	Institut de Recherche sur l'Entreprise et les Relations Professionnelles
Acronyme de l'unité :	IRERP
Label demandé :	EA
N° actuel :	4419
Nom du directeur (2012-2013) :	M. Georges BORENFREUND
Nom du porteur de projet (2014-2018) :	M. Georges BORENFREUND

Membres du comité d'experts

Président : M^{me} Corinne SAINT-ALARY-HOUIN, Université Toulouse 1 Capitole

Experts :

- M. Bernard BOSSU, Université Lille 2
- M. Jean-François SEUVIC, Université de Lorraine, Nancy (représentant du CNU)
- M. Etienne VERGES, Université Grenoble 2

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M^{me} Christine NEAU-LEDUC

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Matthieu CONAN, Doyen de la Faculté de droit de Nanterre

M. Philippe GERVAIS-LAMBONY, Vice-président du Conseil scientifique de l'Université Paris 10 Nanterre



1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

L'Institut de Recherche Juridique sur l'Entreprise et les Relations Professionnelles a été créé en 1972 par le Professeur Jean-Maurice VERDIER. Le laboratoire appartient à l'Ecole doctorale des sciences juridiques et politiques de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense et est localisé dans le bâtiment F de l'université.

Il constitue l'équipe d'accueil de plusieurs M2 orientés vers le Droit social tant en recherche que professionnels : Droit social et relations professionnelles, Droit social et Gestion Ressources Humaines, Droit de la santé et de la protection sociale qui se réalisant en partie en alternance et en apprentissage. Un projet d'un master en formation continue est très avancé.

Équipe de Direction

L'IRERP est actuellement dirigé par les professeurs Georges BORENFREUND et Isabelle VACARIE.

Nomenclature AERES

SHS2_1

Effectifs de l'unité

L'IRERP comprend 14 enseignants-chercheurs et assimilés dont cinq ont été recrutés au cours de la période écoulée, 3 professeurs émérites, un personnel administratif et 20 doctorants.

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014	2014-2018 Nombre de producteurs du projet
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	14	12	12
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés			
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)			
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	3	5	5
N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)			
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)	1	1	
TOTAL N1 à N6	18	18	17
Taux de producteurs	100 %		

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014
Doctorants	20	
Thèses soutenues	15	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité *		
Nombre d'HDR soutenues	1	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	6	6



2 • Appréciation sur l'unité

Points forts et possibilités liées au contexte

Il faut souligner les points forts suivants :

- une équipe cohérente avec un renouvellement progressif de ses membres ;
- une reconnaissance nationale et internationale des compétences des chercheurs du laboratoire ;
- une production scientifique de très haute qualité reconnue dans le champ disciplinaire ;
- une ouverture vers les milieux socio-professionnels très forte ;
- une vie de laboratoire très intense (conférences, séminaires, colloques), en particulier vis-à-vis des doctorants ;
- des thèses couronnées de prix prestigieux et des succès importants des docteurs dans les concours de recrutement des professeurs et maîtres de conférences ;
- une implication très forte dans les réseaux et organes internationaux en droit du travail et attachement à l'analyse des systèmes sociaux étrangers.

Points à améliorer et risques liés au contexte

Il faut relever les points à améliorer suivants :

- des règles de fonctionnement présentes mais qui mériteraient d'être institutionnalisées ;
- caractère limité des réponses aux appels à projets compte tenu des forces de l'équipe ;
- ressources financières très limitées ne permettant pas de conduire une politique scientifique ambitieuse.

Recommandations

Il serait souhaitable de :

- continuer à veiller au renouvellement des membres de l'équipe pour conserver une taille suffisante ;
- assurer une meilleure valorisation des résultats scientifiques ;
- candidater à des appels à projets et trouver des ressources complémentaires à une subvention d'un faible montant.

3 • Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

De nombreux articles, de très haute qualité scientifique, ont été écrits par les membres de l'IRERP dans des revues nationales ou internationales reconnues (Recueil Dalloz, Revue droit du travail, Revue droit social, Revue de droit sanitaire et social). Différents colloques ont été organisés et ont donné lieu à publication : l'essor du vote dans les relations professionnelles (2010), Les transformations des professions de santé (2011), Le droit social, l'égalité et les discriminations (2011).

6 axes de recherche orientent la vie scientifique de l'unité :

Axe 1 : L'ordonnement juridique des rapports de travail : ce premier axe comprend 2 thèmes : thème 1 : Négociation, accords collectifs et représentation. L'IRERP s'intéresse depuis son origine aux modes d'expression et de défense des intérêts collectifs des travailleurs. Des travaux ont été réalisés sur la réforme de la représentativité par la loi du 20 août 2008. Thème 2 : Pouvoir et contrat (les manifestations du pouvoir de l'employeur tout au long de l'exécution de la prestation de travail).

Axe 2 : L'évolution des formes de l'entreprise : des études ont été menées sur la reconstitution de la relation de travail et sur les difficultés juridiques que rencontrent les salariés licenciés par les filiales.

Axe 3 : Emploi et protection sociale : la construction du modèle social européen. L'objectif est de mesurer l'influence de l'Europe sur les questions d'emploi et de protection sociale (emploi des seniors, discrimination et âge ...).

Axe 4 : Santé, science de la vie et droit. Les recherches ont porté, notamment, sur l'expertise et sur la question des bonnes pratiques médicales.

Axe 5 : Pauvreté, exclusion et droits fondamentaux. C'est l'axe le moins développé. Des études sur le droit à l'emploi ou le droit au logement.

Axe 6 : Contentieux du travail. La convention passée avec le CNRS n'a pas été renouvelée. L'axe propose une sociologie du contentieux. Par ailleurs, un partenariat a été passé avec la Cour de cassation, dans le cadre de la mission Droit et Justice, dans le cadre d'un appel d'offres portant sur « Les discriminations dans les relations de travail devant les Cours d'appel ».

De nombreux indices de qualité peuvent être relevés. Ainsi, l'originalité et la pertinence de travaux permettant de mesurer les conflits de logique au sein du droit du travail (pouvoir et contrat) mais aussi les évolutions importantes de la matière (nouveau régime de la représentativité syndicale depuis 2008, évolution des formes de l'entreprise). Un impact important des publications en termes scientifiques au sein du monde académique doit aussi être relevé. Il se traduit, par exemple, par la convention avec la Cour de cassation dans le cadre d'un appel d'offres de la mission Droit et Justice pour étudier la question des discriminations dans les relations de travail devant les cours d'appel, par la participation au DIM Gestes (Domaines d'intérêt majeur : Groupe d'études sur la souffrance au travail, créée à l'initiative de la Région IDF).

En résumé, l'Institut présente une production scientifique de très haute qualité avec une implication importante de l'ensemble des chercheurs.

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

Le dossier permet de mettre en relief les points suivants :

L'IRERP est membre de plusieurs réseaux : Croisement des savoirs et des pratiques, Groupe d'études sur le travail et la souffrance au travail, Réseau Droit, Sciences et techniques, Entreprise, formes de la propriété et responsabilités sociales et a des liens permanents avec l'association ATD Quart monde.

L'IRERP organise régulièrement des colloques nationaux.

L'IRERP est associé de manière régulière à des sessions internationales d'études doctorales et collabore avec des centres de recherche étrangers, ce qui se traduit notamment par l'organisation d'un cycle d'enseignements et de séminaires d'analyse comparée des systèmes du droit du travail.



Plusieurs membres de l'IRERP font partie de comités éditoriaux (Revue de Droit du travail, Droit ouvrier, Droit social).

Le rayonnement et l'attractivité de l'IRERP prennent diverses formes. On peut notamment relever les points suivants :

- Prix accordés aux doctorants de l'IRERP (grand prix de la chancellerie des universités, prix de l'AFDT, prix de la fondation Varenne) ;

- Notoriété des revues (droit social, Revue de droit du travail) ;

- Haut niveau des chercheurs ;

- Ancrage sur le plan international : université d'été, accueil d'étudiants européens ; cycle d'analyse comparée du droit de travail.

On peut évidemment regretter que l'IRERP ne communique pas davantage sur ces travaux, un effort pour valoriser le travail accompli est souhaitable car ce dernier est très important.

Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

L'interaction de l'IRERP avec son environnement économique et social se manifeste par une ouverture pluridisciplinaire importante. Des travaux sont, notamment, menés avec des économistes sur la santé au travail. Chaque année, des recherches sont initiées dans le cadre de conventions CIFRE.

Dans le cadre du master 2 de droit social qui fonctionne en alternance, des liens forts ont été établis avec le monde de l'entreprise.

Des liens privilégiés ont été aussi développés avec le monde syndical et l'IRERP participe à la formation des conseillers prud'homaux.

Les interactions avec le l'environnement social et économique s'explique aussi par les activités individuelles de certains membres, notamment dans le cadre du Bureau International du Travail à Genève.

Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

La vie de l'unité est particulièrement intense. Outre un séminaire mensuel, de nombreux colloques et conférences sont régulièrement organisés. On notera que l'unité dispose d'une bibliothèque dont le fonds documentaire en droit social est remarquable ce qui renforce la vie collective.

La cohésion de l'unité s'exprime aussi dans la volonté d'associer de façon active les jeunes chercheurs aux activités de l'institut. L'IRERP arrive à se renouveler en favorisant, après l'agrégation, le retour de ses meilleurs éléments en fédérant les énergies autour d'une même façon d'approcher le Droit : rigueur scientifique, ouverture à l'international, droit comparé. Il faut noter, à cet égard, que deux docteurs ont été agrégés, 7 ont été qualifiés aux fonctions de maîtres de conférences et 3 ont été recrutés dans leur pays d'origine.

Cependant, même si l'unité a un fonctionnement très satisfaisant et consensuel, on peut toutefois s'interroger sur l'absence de formalisation des règles de fonctionnement.

Par ailleurs, les moyens financiers sont limités et l'unité pourrait, compte tenu de sa notoriété, se montrer plus active dans la recherche de financements. Elle pourrait, notamment, répondre aux appels à projets. La situation financière de l'Institut risque, en effet, de se détériorer à la suite de la fin de la convention passée avec le CNRS qui comportait un financement significatif (8.000 €) au regard du budget de l'unité désormais limité à une subvention de 14.437 €.



Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

L'unité manifeste une grande attention aux doctorants qui sont particulièrement bien intégrés. Les doctorants sont notamment associés aux séminaires du laboratoire et un séminaire est organisé tous les deux ans au château de Goutelas avec des travaux de méthodologie sur la thèse mais aussi des conférences. La rencontre avec les doctorants confirme la forte implication de ces derniers dans l'unité de recherche. Certains d'entre eux ont déjà publié.

On notera la présence de nombreux nouveaux doctorants au cours des 5 dernières années (20 thèses en cours et 15 thèses soutenues), la volonté d'associer les jeunes collègues à la direction des travaux de thèse et la pratique fréquente de co-directions de thèses.

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

Plusieurs points peuvent être identifiés dans le dossier. Tout d'abord, l'existence d'une politique scientifique forte. En effet, 4 axes vont désormais être privilégiés : l'ordonnement juridique des rapports de travail, l'évolution des formes de l'entreprise, Justice et droits fondamentaux, Les transformations de l'Etat social. Ces axes conduisent à s'interroger sur l'évolution du droit social : plus de négociation, principe d'égalité, apparition de la flexi-sécurité.

Ainsi, l'axe 1 « l'ordonnement juridique des rapports de travail » reprend un axe du précédent contrat. L'objectif est de mesurer les impacts de la loi du 20 août 2008 sur la négociation collective (rapports entre la loi et la convention collective, négociation collective sur l'emploi) et de mesurer la place du contrat de travail par rapport aux pouvoirs de l'employeur (renouveau du contrat de travail, gestion négociée de l'emploi).

L'axe 2, « l'évolution des formes de l'entreprise », reprend aussi un axe du précédent contrat. Il conduit à s'interroger sur la notion d'entreprise et à réfléchir sur les liens entre le droit du travail et le droit des sociétés (notamment renforcer le droit du travail au sein du droit des sociétés). Une étude doit aussi être menée sur la responsabilité sociale des entreprises.

L'axe 3, « Justice et droits fondamentaux » vise à mesurer l'influence des droits fondamentaux sur le droit du travail (exigence d'égalité, procès).

Enfin, l'axe 4, « Les transformations de l'Etat-social » conduit à s'interroger sur les transformations de l'Etat social : comment concilier solidarité et flexibilité ? Faut-il des prestations sociales en liaison avec les revenus ?

Pour atteindre ces objectifs, un dialogue plus approfondi va être mené avec les spécialistes de droit commercial, particulièrement du CEDCACE, notamment dans le cadre de l'axe 2 consacré à l'« entreprise ».

Le projet paraît solide. Il reprend les axes traditionnels de l'IRERP mais en développant de nouveaux points en liaison avec l'actualité ce qui montre la capacité d'adaptation aux évolutions de l'environnement. Par ailleurs, l'unité dispose d'une véritable expertise nationale dans les axes retenus.

Pour mener à bien ses projets, l'unité a été renouvelée de façon importante (recrutement de 5 enseignants-chercheurs). Mais il est probable que la taille limitée de l'unité va se traduire par une implication de certains de ses membres plus forte sur certains axes que sur d'autres.



4 • Déroulement de la visite

Date de la visite :

Début : Jeudi 21 mars 2013 à 9h30

Fin : Jeudi 21 mars 2013 à 12h00

Lieu de la visite : Locaux de la faculté de droit / Université Paris Ouest

Institution : Université Paris Ouest

Adresse : 200 av République, 92000 NANTERRE

Déroulement ou programme de visite :

Entretiens avec les directeurs de laboratoires et membre de l'Unité, suivi d'entretiens avec les doctorants de l'unité, puis par une réunion du comité à huis clos.

Discussion avec le Vice-président du Conseil scientifique de l'Université Paris-Ouest et le Doyen de la faculté de droit.



5 • Statistiques par domaine : SHS au 10/06/2013

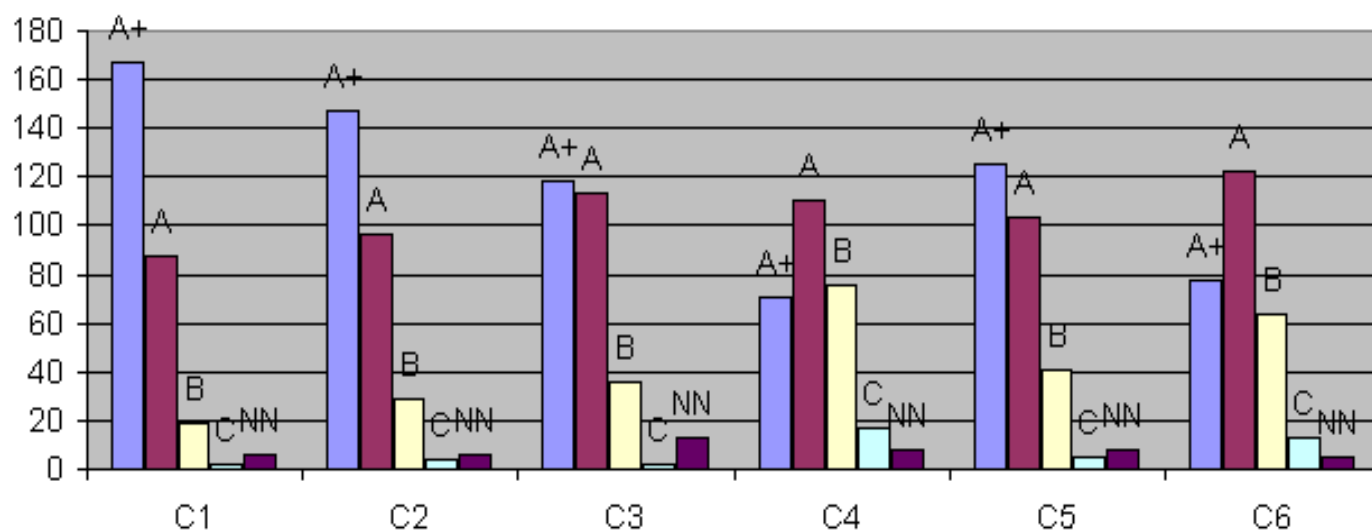
Notes

Critères	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité académiques	C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel	C4 Organisation et vie de l'entité	C5 Implication dans la formation par la recherche	C6 Stratégie et projet à cinq ans
A+	167	147	118	71	125	78
A	88	96	113	110	103	122
B	19	29	36	76	41	64
C	2	4	2	17	5	13
Non Noté	6	6	13	8	8	5

Pourcentages

Critères	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité académiques	C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel	C4 Organisation et vie de l'entité	C5 Implication dans la formation par la recherche	C6 Stratégie et projet à cinq ans
A+	59%	52%	42%	25%	44%	28%
A	31%	34%	40%	39%	37%	43%
B	7%	10%	13%	27%	15%	23%
C	1%	1%	1%	6%	2%	5%
Non Noté	2%	2%	5%	3%	3%	2%

Domaine SHS - Répartition des notes par critère





6 • Observations générales des tutelles

université
Paris Ouest



Nanterre La Défense

Philippe Gervais-Lambony
Vice Président Chargé de la Recherche
et du Conseil scientifique
Université Paris Ouest Nanterre La Défense
200 avenue de la République
92001 Nanterre Cedex
Tél : 01 40 97 74 27
Email : gervais@u-paris10.fr

Rapport S2PUR140007145 - Institut de Recherche Juridique sur l'Entreprise et les Relations
Professionnelles (IRERP) - 0921204J

Réponse au rapport établi par le comité de visite AERES

La Vice-présidence recherche tient à remercier le président et les membres du comité AERES pour la qualité des échanges qui se sont déroulés lors de la visite, l'esprit constructif avec lequel l'évaluation a été réalisée et pour le rapport qui met en valeur la très haute qualité du travail de nos collègues.

Fait à Nanterre, le 15 mai 2013


Le vice-Président chargé de la Recherche et du Conseil Scientifique

Philippe GERVAIS-LAMBON